

## INTERPRÉTATION

Le consommateur s'engage, par les présentes, à respecter les règlements et procédures mentionnés ci-dessus. Le consommateur comprend et accepte que la violation des dits règlements et procédures puisse entraîner l'annulation des présentes.

Signature du consommateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



## FICHE D'INSCRIPTION AUTOMNE – HIVER 2011-2012

Titre du cours : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléphone bureau : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Inscription : Téléphone\_\_ En personne\_\_ Internet\_\_ Autre\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà suivi un cours à la MMAQ : \_\_\_\_\_ Lequel : \_\_\_\_\_

### ***Maison des métiers d'art de Québec***

367, boulevard Charest E, Québec, Qc, G1K 3H3

Tél. : (418) 524-7337 Téléc. : (418)647-4508 sans frais : 1-888-524-7768

courriel : [accueil@mmaq.com](mailto:accueil@mmaq.com)

[www.mmaq.com](http://www.mmaq.com)



## ATELIERS GRAND PUBLIC AUTOMNE- HIVER

### RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES

#### RESPONSABILITÉ

Le consommateur reconnaît que sa participation à l'une des activités offertes par le licencié autorisé est entièrement à ses propres risques. Le consommateur donne en conséquence, une quittance complète et finale au licencié autorisé et à ses représentants, employés, agents, et à toute personne travaillant pour le licencié autorisé, de quelque réclamation que ce soit, présente ou future résultant de sa participation aux activités offertes par le licencié autorisé.

#### CONDITIONS LÉGALES

- Les cours non utilisées à l'intérieur d'une session ne peuvent être transférées à une session ultérieure.
- Si un cours est annulé une semaine, les participants seront prévenus (dans la mesure du possible). Ce cours sera repris ultérieurement.
- Un minimum de 5 à 8 participants est requis (selon le type de cours) pour ouvrir un cours. La MMAQ se réserve le droit d'annuler une activité de formation si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant. Dans cette éventualité, les frais d'inscription à cette formation seraient remboursés en totalité.
- **Pour réserver une place, le montant total du cours doit être payé par chèque lors de l'inscription. L'inscription est considérée comme valide dès la réception du ou des chèques servant aux paiements des cours du soir.** Pour les ateliers qui se donnent sur plusieurs semaines, il est possible de payer en deux versements. Pour ce faire, le participant doit remettre ou envoyer les 2 versements dès l'inscription avec un premier chèque fait à la date du premier cours et l'autre à la moitié des cours. **Les taxes fédérales et provinciales sont en sus.**
- Chaque cours a un nombre de places restreint. Si le participant désire se désister, il doit nous en informer le plus rapidement possible pour laisser la place à quelqu'un d'autre. L'abandon du cours doit se faire par téléphone et le remboursement sera fait en fonction de la date de l'appel.
- Aucun remboursement ne sera effectué en dehors des heures administratives. Le service comptabilité effectuera les remboursements par chèque uniquement. Il n'y aura donc aucun remboursement par carte ni en argent. Chaque client qui voudra plus d'information sur son remboursement devra être dirigé vers le service de la comptabilité.